



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis 04-2025

**Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne
concernant une demande de crédit pour la réfection de la façade du
bâtiment communal - Route du Village 4**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Préambule

Dans le cadre de l'entretien de la façade sud du bâtiment du bureau communal, une réfection s'avère nécessaire en raison de son état de dégradation avancée. Cette intervention s'inscrit dans une volonté de préservation du bâtiment, d'amélioration de son apparence ainsi que d'optimisation de son efficacité énergétique.

La Municipalité a sollicité et étudié deux offres :

- **Liardon Flavien d'un montant estimé à env. CHF 24'000.00**
- **Alpha Peinture d'un montant estimé à env. CHF 32'000.00**

Lors de sa séance du **6 mai 2025**, la Municipalité a décidé de retenir l'offre de **l'entreprise Flavien Liardon**.

Financement

Le montant total du crédit demandé, incluant les divers et imprévus, s'élève à **CHF 30'000.00**.

La dépense sera imputée au compte **du bilan no 9123.2 « Poste »**

L'amortissement comptable se fera par le **fonds de réserve « Bâtiments »** en un seul transfert.

Vu ce qui précède, la Municipalité invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Vu le préavis municipal n° 04-2025
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE :

Art. 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la façade sud du bâtiment du bureau communal

Art. 2 : de lui accorder à cet effet un crédit de **CHF 30'000.00**.

Art. 3 : le financement de cet investissement sera assuré par le ménage courant et/ou par un emprunt bancaire au meilleur taux.

Adopté par la Municipalité en séance du **06.05.2025**.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

François Marmier



La Secrétaire

Martine Leuba